

***Le groupe de travail des jeunes biologistes de la Société Tunisienne de Biologie de Biologie Clinique***

**Objet :**

Création d’un groupe de travail de jeunes biologistes tunisiens âgés de moins de 40 ans sous l’égide de la STBC.

**But :**

Encourager les jeunes biologistes à contribuer aux activités de la STBC et à la promotion de la biologie clinique au cœur du système de la santé en Tunisie.

**Objectifs :**

- Utiliser les technologies modernes de communication afin d’établir des réseaux nationaux et internationaux de collaboration entre jeunes biologistes

- Promouvoir l’innovation et les recommandations standards dans la pratique de la biologie clinque

-Encourager les jeunes biologistes à participer aux activités de la STBC

**Activités :**

- Création d’un réseau de communication entre jeunes biologistes tunisiens (réseaux sociaux, mailing, sous-site au niveau du site de la STBC) afin de communiquer les informations relatives aux formations, congrès scientifiques, appels à candidature nationaux et internationaux etc

- Réalisation de partenariats avec les groupes de jeunes biologistes des autres pays et avec le groupe des jeunes biologistes de l’IFCC, sous l’égide de la STBC

- Organisation d’une session de jeunes biologistes en marge des JNBC

- Mise à la disposition des jeunes biologistes de documents de formation (écrits, audiovisuels, etc)

- Participation aux groupes de travail de la STBC

**Composition :**

- Le groupe est constitué de 05 jeunes biologistes et de 02 membres du bureau de la STBC.

- Un jeune biologiste est s un pharmacien ou médecin biologiste âgé de moins de 40 ans à la date du dépôt du dossier de candidature. Il doit être de nationalité tunisienne et doit exercer en Tunisie pendant le mandat en cours. Il doit être membre adhérent de la STBC.

- Le groupe de travail est constitué d’un coordinateur et quatre membres

- Les deux membres de la STBC sont le secrétaire général ou son adjoint et le trésorier ou son adjoint, ou un autre membre. Ils assurent la coordination entre le groupe de travail des jeunes biologistes et le bureau de la STBC.

- Un jeune biologiste ne peut pas être membre du bureau de la STBC. Si un membre du groupe de travail des jeunes biologistes est élu membre du bureau de la STBC, il devra démissionner de son poste au sein du groupe de travail des jeunes biologistes.

**Relation avec le bureau de la STBC :**

Les activités du groupe de travail des jeunes biologistes seront réalisées sous l’égide de la STBC. Deux membres du bureau de la STBC assureront la coordination entre le groupe de jeunes biologistes et le bureau de la STBC que ce soit sur le plan scientifique ou financier.

**Mandat :**

La durée du mandat est de trois ans renouvelable deux fois successives.

**Candidature :**

Le bureau de la STBC lance un appel à candidature après l’assemblée générale élective sur le site de la STBC.

Le dossier de candidature comporte :

-Une copie de la carte d’identité nationale

- Une copie du diplôme de pharmacien ou médecin spécialiste en biologie clinique

- Une attestation d’adhésion à la STBC pour l’année en cours

- Un curriculum vitae

- Une lettre de motivation

- Un document présentant les projets du candidat pour le mandat au sein du groupe de travail des jeunes biologistes de la STBC

- Le dossier de candidature devra être envoyé par mail ou par voie postale ou déposé au siège de la STBC dans les délais prévus dans l’appel à candidature .

En cas de vacance d’un ou de plusieurs postes, un appel à candidature partiel sera lancé par le bureau de la STBC.

**Critères de sélection des candidats :**

-Les candidats doivent répondre aux critères précités.

-Le choix des candidats tiendra compte de la représentativité des différentes disciplines de biologie clinique, des différents profils des candidats et des dossiers présentés.

- Les membres du bureau statuent sur les dossiers de candidature et les réponses seront envoyées aux candidats par mail.